

N/REF : 13/01/2026 20H35 C:000039 I:00099
V/REF : AC/C36934
V/Email reçu le Mardi 13/01/2026 a 20H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SXP
IMMEUBLE : LE ST EXUPERY -SXP
1/3, COURS JEAN JAURES
.
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : 1 COURS JEAN JAURES - MR GUEYE / MME DIA 07 49 81 51 20
LOGEMENT N° 018631, PORTE N°8631, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE SOUS MEUBLE CUISINE
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 20/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉBOUCHAGE ÉVACUATION CUISINE
MODIFICATION ÉVACUATION CHAUDIERE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BON ÉCOULEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 a 16H01 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL118-Débouchage lavabo, baign., évier	1	92,00	92,00
1,00	PBL107-FP.1 Evacuation	1	90,00	90,00
TOTAL H.T.				182,00
T.V.A. a 10,00%				18,20
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>200,20</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.